

Date de convocation : 07/05/2013 – membres en exercice : 15 Présents : 11 Votants : 12

Etaient présents : X. LERDU- MT. GLÜCK – O. LEFORT -M.PEROU – F.FOUQUES- Ch. LEHETET - D. VIEL- G.DEMARET- V. MATHON -Joris LERDU- Ph BESSODES Formant la majorité des membres en exercice.**Absente excusée représentée :** V.THEAULT- a donné pouvoir à M. Xavier LERDU**Absents :** JL GUENNOU- MF PEGOT – G. BLUM –**O.LEFORT a été élu secrétaire de séance****Approbation du compte-rendu de la réunion du 14 mai 2013 :**

Le compte-rendu de la réunion du 14 mai 2013 est adopté à la majorité des membres présents :

Pour : 9 - contre : 1 - abstentions : 2**Délibération N° 2013 -25 -Objet : Adhésion de la commune de FREMECOURT au SIMVVO**

L'adhésion de la commune de FREMECOURT au SIMVVO (Syndicat de Musique) est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

Délibération N° 2013 -26 - Objet : Candidature de la commune d'AVERNES pour l'implantation de Signalétique d'Intérêt Local (SIL)

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés donne un AVIS FAVORABLE pour engager le projet de Signalétique d'Intérêt Local et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour constituer le dossier à déposer au PNR.

Délibération N° 2013 -27 – Objet : Demande d'autorisation pour le désherbage de la bibliothèque municipale

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés donne un AVIS FAVORABLE au désherbage de la bibliothèque qui consiste en une revue exhaustive des ouvrages, à l'évaluation de leur état, de leur actualité, de leur adéquation aux publics fréquentant la bibliothèque et à décider de l'élimination des ouvrages non appropriés. Ceci permettra de rendre plus attractif le fonds des ouvrages proposés mais aussi d'optimiser la mise en place de l'informatisation. Les ouvrages éliminés du fonds pourront être soit détruits soit donnés à des associations.

Délibération N° 2013 -28 – Objet : Participation aux frais de fonctionnement pour les enfants des communes extérieures

La participation actuelle demandée est de 160 € (cent soixante euros) et n'a pas été revalorisée depuis septembre 2001. Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés DÉCIDE de porter à 180 € (cent quatre-vingt euros) la participation pour les enfants des communes extérieures.

QUESTIONS DIVERSES :**Changement de logiciel en vue de la dématérialisation**Le Maire rappelle que la gestion communale est assurée via le logiciel MAGNUS [Magister, Magara, Magnolia] depuis 1997 et qu'il ne sera plus compatible avec la dématérialisation prévue au 1^{er} janvier 2015.

Suite à la réunion avec les services de la DGFIP en date du 13 juin 2013, il présente un devis estimatif pour le logiciel e-Magnus qui est un des trois logiciels validés par la DGFIP pour le passage au PESV2.

Le coût prévisionnel minimum est d'environ 3200 € HT. Il faudra également prévoir l'acquisition du matériel adapté si nécessaire. Le conseil municipal donne pouvoir au maire pour la mise en place de ce nouveau logiciel et pour signer tous documents relatifs à cette affaire ; il charge le maire de faire établir un devis pour le matériel.

Travaux :

La cuve à fioul a été remplacée au mois d'août. L'électricien doit intervenir pour installer la ligne électrique.

SIERC Rue Valette : les travaux ne sont pas encore terminés parce que certains riverains (N°8 et N°10) étaient absents

ARCC VOIRIE : les travaux sont terminés derrière l'église.

Ouverture a été faite pour accéder au terrain devant le tennis.

SIERC Rue de Chanteraine et Val des Vignes : les travaux sont toujours prévus pour la fin d'année.

Eglise : il y a des fuites dans la sacristie

Désherbage des rues : il faudrait associer les riverains à l'entretien devant chez eux

Retour scolaire 2014

Il faudra convier la commune de Gadancourt au débat concernant les nouveaux rythmes scolaires.

Cette année 8 enfants de Gadancourt fréquentent l'école d'AVERNES ;

Site internet : Ph. BESSODES informe que notre site est prorogé jusqu'à fin octobre.**Repas champêtre :** la décision sera prise samedi 7 septembre 2013 pour savoir si la manifestation est maintenue le 14 septembre.

L'ordre du jour étant épuisé le Président lève la séance à 23 h45

Avernes, le 12 septembre 2013

Xavier LERDU
Maire d'AVERNES